

## Liste des décisions liées aux comptes 2023 de l'EERV et votées lors du Synode ordinaire de printemps les 14 et 15 juin 2024

### Décision

Le Synode demande au Conseil synodal de présenter tant dans les comptes que dans le budget les dotations effectives ou budgétées en regard de celles adoptées par le Synode. Votée à la majorité claire

### Décision

Le Synode demande au Conseil synodal de ne présenter, dès l'entrée en vigueur des réformes du projet Gouvernance y relatives, sous Organes que les dépenses et recettes qui se rapportent aux organes synodaux (RGO 17). Il charge le Conseil synodal de décider dans quel service ou office imputer comptablement les dépenses et recettes des projets (Open Source Church, Métiers d'Eglise et Formation, MLK, etc.). Votée à la majorité claire

### Décision

Le Synode demande au Conseil synodal de présenter dès l'entrée en vigueur des Réformes du Projet Gouvernance y relatives, la part des dépenses qui sont dévolues à la Mission de l'EERV et celles qui sont dévolues à sa gestion et son administration. Ces renseignements figureront, comme les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe sommaire) dans le Rapport d'activités de l'EERV. Votée à la majorité claire

### Décision

Le Synode demande au Conseil synodal de faire en sorte que les documents transmis aux Eglises membres de la CER en vue des assemblées générales soient, sans délais, mis sur le site de la CER. Tant que cela n'est pas réalisé, le Synode demande au Conseil synodal que ces documents soient mis, sans délai, sur le site de l'EERV

### Décision

Le Synode décide les prélèvements aux Fonds suivants :  
- Fonds de formation solidaire : CHF 6'000.- ;  
- Fonds Cheseaux : CHF 21'365.-.  
Votée à la majorité claire

### Décision

Le Synode décide d'approvisionner de CHF 86'214,24.- la provision pour la fluctuation des titres

### Décision

Le Synode approuve les comptes 2023 de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud et le bénéfice de CHF 636'682.-  
Votée à l'unanimité

### Décision

Le Synode décide d'allouer CHF 65'000.- au Fonds de solidarité pour les contributions des paroisses et demande au CS de définir des règles d'attribution d'aide aux paroisses

### Décision

Le Synode décide de la création d'un fonds de CHF 140'000.- destiné à favoriser la mise en route du projet gouvernance. Les modalités de gestion de ce fond sont arrêtées par le Conseil synodal